

**Délibération relative à l'élection du président
de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier.**

Conseil d'administration du 13 janvier 2020

Délibération 2020/01/CA-002

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-1, L.712-2 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 51 ;

Vu l'absence de majorité absolue au Conseil d'administration du 6 janvier 2020 ;

Considérant les candidatures de Madame Myriam CARCASSES et de Monsieur Jean-Marc BROTO à la présidence ;

Il est procédé à l'élection à bulletin secret :

Nombre d'électeurs : 36

Nombre de votants présents ou représentés : 36

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de suffrages obtenus par M. Jean-Marc BROTO :	18
Nombre de suffrages obtenus par Mme Myriam CARCASSES :	16
Nombre de bulletins blancs :	2

2^{ème} tour de scrutin :

Nombre de suffrages obtenus par M. Jean-Marc BROTO :	18
Nombre de suffrages obtenus par Mme Myriam CARCASSES :	16
Nombre de bulletins blancs :	2

3^{ème} tour de scrutin :

Nombre de suffrages obtenus par M. Jean-Marc BROTO :	18
Nombre de suffrages obtenus par Mme Myriam CARCASSES :	16
Nombre de bulletins blancs :	2

La majorité absolue n'étant pas obtenue, le Conseil d'Administration se réunira à nouveau le lundi 20 janvier 2020 à 10 heures.

Toulouse, le 13 janvier 2020
Le Président de séance,
Doyen d'âge non candidat,



Elie SERRANO